

# *Recensement de la population*

*(du 19 janvier au 18 février 2012)*

---

## **Recensement : chacun de nous compte !**

Le recensement a pour objectif le dénombrement des logements et de la population ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, taille et type de logement, mode de transport etc...

**Votre réponse est importante** : participer au recensement est un acte civique, c'est également une obligation légale.

## **Déroulement de l'enquête :**

Le recensement fait l'objet d'un partenariat entre la mairie et l'INSEE.

Un agent recenseur, recruté par la mairie, va vous rendre visite entre le 19 janvier et le 18 février 2012. Vous pourrez le reconnaître grâce à une carte tricolore comportant sa photographie, signée par le Maire.

Il vous remettra les questionnaires du recensement et il vous fixera un rendez-vous pour récupérer les documents complétés.

**Un agent recenseur vous rendra visite entre  
le 19 janvier et le 18 février 2012,**

**Réservez-lui le meilleur accueil**